

REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L. 121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la commune de Bandol se réunira en séance ordinaire du 4ème trimestre 2021, **le mercredi 22 décembre à 19 heures**, en mairie annexe, rue Gabriel Péri, salle du conseil municipal, suivant l'ordre du jour ci-après :

- 1 Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité - Créations et suppressions de postes
- 2 Recrutement d'agents non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité - Vacances scolaires d'hiver et de Pâques
- 3 Recrutement d'agents non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité - Vacances d'été
- 4 Budget principal - Fonction 943 « Commerces fixes » - Subventions aux associations - Bandol Plus - Exercice 2021
- 5 Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur - Modernisation de la police municipale - Exercice 2022 – Abrogation de
- 6 Loi « Climat et Résilience » - Avis du conseil municipal à l'inscription de la ville de Bandol à la liste des communes concernées par le recul du trait de côte
- 7 Règlement de police du port de plaisance de Bandol - Abrogation de la délibération n°4 du 1^{er} octobre 2021
- 8 Modification mineure du règlement général du Port de Bandol

Fait à Bandol, le **16 DEC. 2021**

Le Maire,

